

LE FIACRE CUISINE.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, décembre 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Décembre 2021. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique
uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des
oeuvres sous droits.

LE FIACRE CUISINE.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
PAGEON.
LA FEMME PAGEON.
BUREAU.
LA FEMME BUREAU.
DROUILLOT.
LA FEMME DROUILLOT.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 313-317

LE FIACRE CUISINE.

LE NARRATEUR.

Charles Blondin (1824-1897),
funambule qui franchit le premier, en
1859, à passer les chutes du Niagara
sur une corde.

Les uns font leur omelette à la cuisine (c'est la majorité), Blondin fait la sienne sur une corde au-dessus du Niagara (c'est la très rare exception) ; Chaussepied, lui, la fait où il sera dit tout à l'heure (c'est de la haute fantaisie). Bref, chacun fait son omelette où il peut.

Notre homme est prévenu de vagabondage, et, en outre, de voies de fait et d'escroquerie envers un cocher de fiacre.

Ce cocher raconte ainsi le fait dont il se plaint :

« Monsieur, dit-il, me prend à la barrière du Maine et me dit de le conduire à l'entrée du passage Vendôme (un assez joli ruban de queue, comme vous voyez). Il avait sous le bras un gros paquet. Je monte sur mon siège, et nous voilà partis. Au de sept ou huit minutes, peut-être dix, je sens comme une odeur de crêpes ; je me dis : Tiens, il y a quelqu'un qui fait des crêpes par ici, une friture probablement. Je regarde à droite et à gauche, je ne vois pas de marchande de friture, avec ça que l'odeur continuait à me suivre ; je reniflais ! Je reniflais ! Et je me disais : « Mais, sacristi ! Où que ça sent la crêpe comme ça ? » « Enfin, en me retournant, je vois des personnes qui regardaient d'un air inquiet dans ma voiture, et voilà une femme qui me dit : Mais il y a le feu dans votre voiture !... Je regarde et vois effectivement une flamme. J'arrête mes chevaux, je penche ma tête à la vitre de devant, et qu'est-ce que je vois ? Monsieur, ayant d'une main une espèce de petit plat en fer-blanc qu'il tenait par laquelle, et au-dessous duquel il tenait une grosse corde comme qui dirait une torche enflammée, et dans le plat il y avait une omelette en train de cuire. Je descends dare-dare de mon siège, j'ouvre la portière et je dis à mon voyageur : « Est-ce que vous vous fichez du monde de prendre ma voiture pour une cuisine et d'y faire des omelettes dedans ? » Il me répond que ça n'est pas défendu, qu'on peut faire dans une voiture ce qu'on veut. Eh bien, que je lui réponde, nous allons voir si vous avez le droit de risquer de mettre le feu à ma voiture, et de la tacher, et de l'empoisonner, que, messieurs, c'était une infection, et que par terre il y avait ; des coquilles d'oeufs, et l'assiette où il avait battu ses oeufs, qu'il en avait dégouliné et que ça avait fait des taches. Là-dessus, comme il s'était amassé du monde, et qu'un sergent de ville était accouru, je lui ai conté l'affaire ; le sergent de ville a fait descendre monsieur et lui a dit de me payer. Il

n'avait pas de quoi, il avait douze sous ; tout le monde disait que c'était un pari qu'il avait fait ; et je le croyais aussi ; finalement, que, n'ayant pas de quoi me payer, le sergent de ville lui dit de venir chez le commissaire de police ; alors monsieur se retourne vers moi et me dit : Ah ! Tu me fais arrêter, tiens !... Là-dessus, il me flanque deux gifles... Oh ! Mais aux petits oignons. ».

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, au prévenu.

Ce qui vient d'être raconté par le témoin est l'acte d'un homme ivre, et cependant vous n'étiez pas ivre ; c'est aussi l'acte d'un homme qui a fait une gageure ; et vous n'aviez pas fait de gageure ; alors expliquez donc votre conduite.

LE PRÉVENU.

C'est bien simple : n'ayant pas de domicile, je me fais ma petite pot-bouille comme je peux.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Ainsi c'est, votre habitude de faire votre cuisine dans des voitures ?

LE PRÉVENU.

Quand il fait beau, je m'en vas à la campagne : sous un arbre, je fais cuire des saucisses, du boudin, n'importe quoi ; je n'aime pas la gargote, j'ai été habitué à la cuisine de ménage ; je me suis acheté avec mes économies un plat en fer battu, une fourchette, un assiette et un verre ; alors je m'arrange comme je peux.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Avec vos économies... Quelles économies ? Quelle est votre profession ?

LE PRÉVENU.

Marchand de perroquets.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Vous êtes marchand d'oiseaux ?

LE PRÉVENU.

Je ne tenais que le perroquet ; j'en ai rapporté des îles une vingtaine ; je les ai tous écoulés, et je vis sur ce qui me reste de ma vente ; j'étais cuisinier sur un navire marchand, et c'est, comme je vous dis, des îles que j'avais rapporté des perroquets ; je leur avais appris à parler, ce qui fait que j'en ai tiré un bon prix.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Où couchez-vous donc ?

LE PRÉVENU.

La nuit je me promène ; le jour, je vas à la Salle des ventes ou à la correctionnelle, et je dors là tranquillement deux ou trois bonnes heures, ça me suffit.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Oui ; enfin, c'est une existence de vagabond ; vous êtes en outré prévenu d'escroquerie : vous avez pris une voiture et vous n'aviez pas de quoi payer la course.

LE PRÉVENU.

Ça n'est pas de l'escroquerie ; on s'arrange toujours avec les gens ; je me serais arrangé avec le cocher, s'il ne m'avait pas fait arrêter. Je compte me rembarquer comme cuisinier et rapporter des perroquets et quelques singes ; j'étais toujours bon pour trente sous. Pensez, m'sieu, seulement une vingtaine de perroquets et une demi-douzaine de singes qui ne me coûtent rien, ça me fait tout de suite cinq à six cents francs ; ainsi je me disposais à partir au Havre pour trouver à m'embarquer comme je vous ai dit ; si le cocher veut, je suis prêt à lui signer un bon pour un perroquet ou pour un singe, à son choix.

LE COCHER.

J'aime mieux mes trente sous.

Le tribunal a condamné le marchand de perroquets à trois mois de prison.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].